

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS449

présenté par

Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 17

À l'alinéa 2, après le mot :

« ou »,

insérer les mots :

« par un fournisseur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.